



8103 Unterengstringen, le 4 novembre 2020

*Dans le cadre des mesures fédérales et cantonales destinées à lutter contre la pandémie de Covid-19, Swiss Horses Professional SHP, en tant qu'association professionnelle du monde du cheval, a élaboré, d'entente avec la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE, le présent document.*

L'équitation est fondamentalement un **sport individuel** sans contact. Il est toutefois également fréquemment pratiqué simultanément par plusieurs sportifs sur un même emplacement (paddock extérieur ou manège), que ce soit indépendamment les uns des autres ou dans le cadre d'un cours organisé.

De par sa nature même, l'équitation oblige à maintenir une distance importante entre les sportifs. Ceux-ci ne réalisent pas en principe – au niveau amateur et hors compétition en particulier- d'efforts violents susceptibles d'augmenter significativement la respiration et/ou la formation d'aérosols respiratoires.

D'autre part, la législation sur la protection des animaux impose que tous les équidés puissent bénéficier quotidiennement de mouvement. L'hiver restreint nettement les possibilités de mise au pré et la diminution de la luminosité raccourcit la période durant laquelle il est possible de monter les chevaux en extérieur.

Les halles d'équitations/manèges sont des infrastructures de très grande dimensions, variant habituellement entre 800m<sup>2</sup> et 1'500m<sup>2</sup>. La hauteur sous plafond est également très importante. Ces constructions ne sont pas isolées ni chauffées et disposent d'une très importante aération naturelle.

Pour toutes ces raisons, Swiss Horse Professional recommande aux autorités de **considérer les halles d'équitation/ manège comme des lieux de pratique sportive extérieurs** et d'appliquer à la pratique de l'équitation en manège les mêmes conditions que celles fixées pour le sport en extérieur.

<b>Contact :</b> Martin Richner, président SHP, +41 79 330 56 65, <a href="mailto:martin.richner@starhorse.ch">martin.richner@starhorse.ch</a> Charles Trolliet, président FSSE, +41 79 205 32 91 ; <a href="mailto:c.trolliet@fnch.ch">c.trolliet@fnch.ch</a>
---